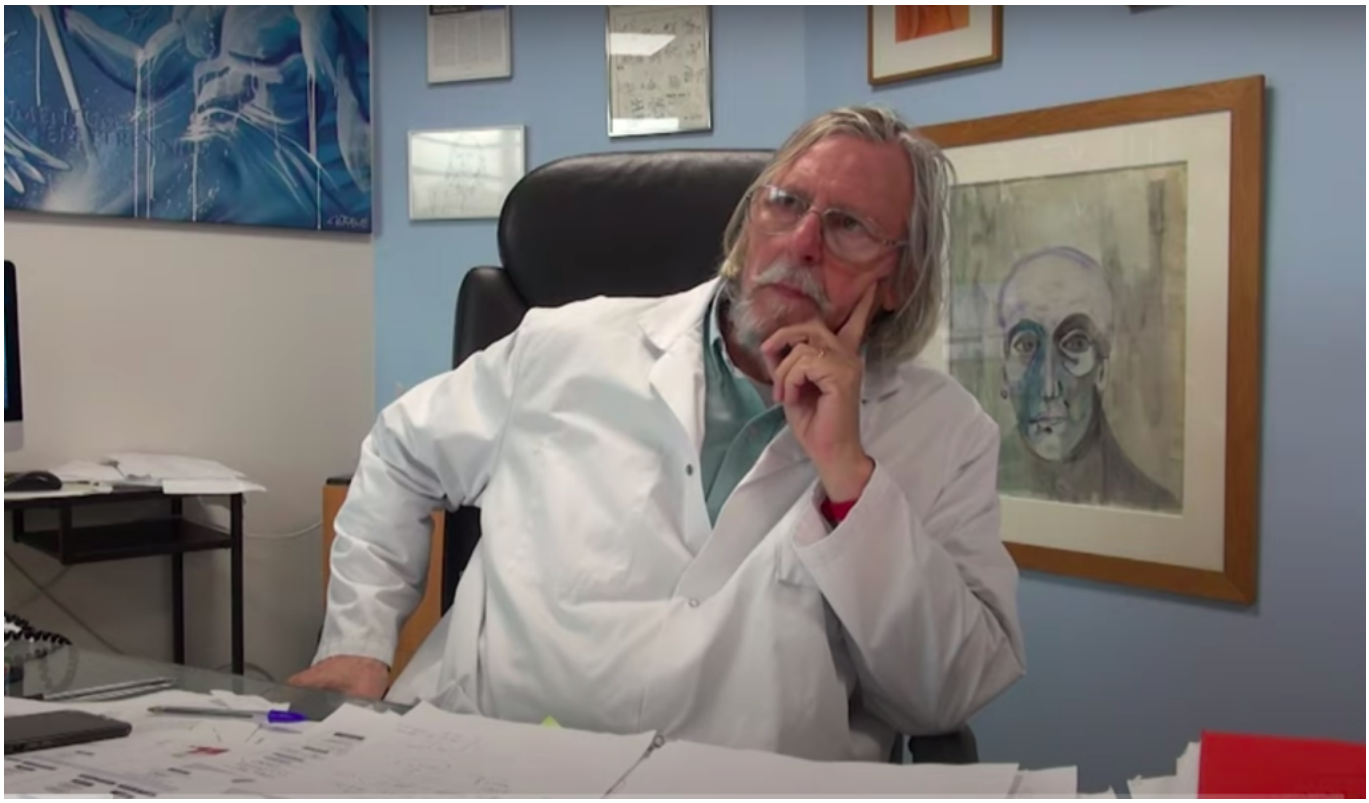
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 3 novembre 2020

(Vidéo) « J'ai décidé d'attaquer le directeur de l'ANSM car il joue un rôle dangereux pour la santé des Français. » Didier Raoult



En écho de sa vidéo de la semaine dernière où il expliquait les difficultés d'approvisionnement de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) de Marseille en hydroxychloroquine, le professeur Didier Raoult vient de revenir dans sa dernière intervention sur les autorisations d'utilisation de ce médicament.

Il rappelle que le professeur Dominique Maraninchi, ancien président de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament) et créateur de la RTU (Recommandation temporaire d'utilisation) estime que ce dispositif a vu le jour exactement « pour des situations telles que celle-ci » et que ce dernier s'est également déclaré favorable à l'utilisation de ce remède.

« Il faut rétablir la place de la science. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 3 novembre 2020

Dans la foulée, il souhaite clarifier la situation entre Sanofi (ndlr : qui fabrique l'hydroxychloroquine vendu sous le nom de Plaquénil) et le ministère de la Santé qui se renvoient la balle pour justifier les difficultés d'approvisionnement de l'IHU.

Et le scientifique phocéen d'enfoncer le clou en précisant qu'il avait décidé de faire appel au Conseil d'Etat suite à la décision de l'ANSM mais qu'il allait aussi attaquer le directeur de l'ANSM (ndlr : Dominique Martin) car il joue un rôle dangereux pour la santé des Français. »

Didier Raoult se félicite aussi des premières évaluations du traitement combiné par hydroxychloroquine et *azithromycine dans les Ephad* (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui ferait apparaître que le taux de mortalité est 2 fois moindre chez les malades chez qui il est prescrit.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !